

## DIRECTIVES RELATIVES À LA MENTION DES SOUTIENS OBTENUS DU POUR-CENT CULTUREL MIGROS M2ACT

Actualisé: 19.02.2026

Tout projet ou toute organisation bénéficiant de subsides du Pour-cent culturel Migros m2act est tenue de mentionner ce soutien dans ses supports de communication conformément aux dispositions ci-après.

La FCM se réserve le droit de modifier à tout moment le document.

La version actuellement en vigueur de ce document est consultable à tout moment sous <https://www.m2act.ch/fr/logo/> ou il peut être commandé auprès du.de la responsable de la communication de m2act et est réputée être acceptée par le.la partenaire contractuel.

### 1. UTILISATION DU LOGO

**Pour-cent culturel Migros m2act est le.la partenaire principal.e:**

Le logo et la mention de m2act doivent être visibles dans toutes les mesures de communication publique du projet soutenu.

Le logo m2act est toujours utilisé avec le supplément « Pour-cent culturel Migros ».



Dans le cas d'un soutien apporté à une partie spécifique du programme d'une manifestation ou à un domaine d'activité particulier d'une institution, il convient:

- **de veiller à intégrer le logo dans la liste des sponsor.e.s et**
- **à inclure le texte supplémentaire (cf. point 2) dans la partie du programme ou le domaine d'activité concernés.**

## **2. MENTION ÉCRITE**

Le soutien est mentionné dans un texte:

((Nom du projet)) est soutenu par m2act, le projet de soutien et de mise en réseau du Pour-cent culturel Migros pour des pratiques équitables et des structures durables dans le travail culturel.

Version courte :

((Nom du projet)) est soutenu par Pour-cent culturel Migros m2act.

En outre, l'objectif et le but du Pour-cent culturel Migros sont également consignés dans des publications plus importantes, des communiqués de presse ou sur des sites Internet étendus : Le Pour-cent culturel Migros est un engagement volontaire de Migros, inscrit dans ses statuts, en faveur de la culture, de la société, de la formation, des loisirs et de l'économie.

## **3. MENTION SUR UN SITE INTERNET**

En cas de mention du Pour-cent culturel sur un site Internet, il convient d'associer le logo d'un lien renvoyant au site [www.m2act.ch](http://www.m2act.ch)

## **4. MODÈLES DU M2ACT**

Afin de garantir une mention correcte, les organisateur.trice.s ou institutions reçoivent les modèles nécessaires (logo / encadré de texte). Ces modèles à télécharger se trouvent sous le lien suivant: [www.m2act.ch/fr/logo](http://www.m2act.ch/fr/logo)

## **5. BON À TIRER**

Toute mesures de communication doit obligatoirement être validé par le Pour-cent culturel Migros avant sa publication ou mise en ligne. Le BAT est à envoyer suffisamment tôt (en indiquant la désignation précise du projet) à l'adresse **suivante**:

Emily Harries, communication m2act: [emily.harries@mgb.ch](mailto:emily.harries@mgb.ch)